



DECISION 2026-01

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE VAUCLUSE - ANNEE 2026
POUR SOUTENIR LA MONTEE EN PUISSANCE DU DISPOSITIF DE COORDINATION DES DONNS
AGRICOLES DE QUALITE AU BENEFICE DE PUBLICS EN SITUATION DE PRECARITE**

Madame Jacqueline BOUYAC, Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CS DEL CS DEL 2024-09-25-13 du Comité Syndical en date 25 septembre 2024 autorisant la Présidente à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, engager toutes démarches et signer toutes conventions et avenants nécessaires,

Considérant l'orientation 9 « Impulser un Projet Alimentaire Territorial Mont-Ventoux » de la Charte du Parc naturel régional du Mont-Ventoux ;

Dans le cadre de la loi Egalim du 31 octobre 2018, la lutte contre la précarité alimentaire a été définie comme visant à favoriser l'accès à une alimentation sûre, de bonne qualité, en qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale.

Dans le cadre de l'article L. 1 du code rural et des programmes nationaux relatifs à l'alimentation, à la nutrition et à la santé, la lutte contre la précarité alimentaire constitue un volet fondamental des PAT.

Le territoire du Parc naturel régional du Mont-Ventoux est confronté à des situations de précarité alimentaire, confirmées par les diagnostics réalisés dans le cadre des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) du Département de Vaucluse et du Mont-Ventoux. Ces travaux soulignent les difficultés d'accès, pour certains publics, à une alimentation locale de qualité.

Dans ce contexte, le Parc naturel régional du Mont-Ventoux a engagé, en 2024, une mission de coordination de la logistique de dons agricoles de qualité, inscrite dans le cadre du projet Chausirès, lauréat de l'appel à projets « Mieux manger pour tous » de la DREETS. Cette action vise à faciliter la collecte et la redistribution de produits agricoles locaux (invendus, excédentaires ou non calibrés) vers les structures d'aide alimentaire du territoire, tout en luttant contre le gaspillage alimentaire.

La première année de mise en œuvre, en 2024, a permis la collecte et la distribution de 4,8 tonnes de fruits et légumes. Reconduite en 2025, la mission est montée en puissance et a permis de sauver et redistribuer plus de 12 tonnes de produits agricoles.



Parc naturel régional du Mont-Ventoux

378, avenue Jean Jaurès, 84200 Carpentras • Tél : 04 90 63 22 74 • contact@parcduventoux.fr • www.parcduventoux.fr

Aubignas - Aurel - Lellianoux - Lellianoux - Bobin - Beauvic - Brantes - Le Crestet - Carpentras - Caromb - Olliou - Le Grav - L'Étoile - Faucon - Flassan - Malesclère - Maimort du Comtat - Maza - Méthame - Modène - Monieux - Mormani - Pernes les Fontaines - Poméras - Saint Christol d'Ardou - Saint Didier - Saint Hippolyte le Grégoire - Saint Léger du Ventoux - Saint Marcelles les Vassas - Saint Pierre de Vassas - Saint Roman en Vercos - Saint Trist - Sauc - Seodians - Vaison la Romane - Valenon - Venasque - Villes sur Auzon

Au regard de ces résultats, le Parc souhaite poursuivre et amplifier cette action en 2026, en consolidant la coordination des dons agricoles vers les structures d'aide alimentaire et en engageant une réflexion sur la mise en place ou l'adaptation d'un outil numérique facilitant la mise en relation entre donateurs agricoles et structures bénéficiaires. À ce titre, l'outil Collect'o, développé par la Banque Alimentaire, pourrait faire l'objet d'une expérimentation sur le territoire du Parc.

Il est donc proposé de solliciter une subvention spécifique auprès du Département afin d'accompagner la pérennisation et la montée en puissance de cette mission structurante, contribuant à l'accès à une alimentation locale et de qualité pour les publics en situation de précarité.

Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 3 000 €, pour un coût global du projet estimé à 10 000€ pour l'année 2026. Ce soutien financier permettra au Parc naturel régional du Mont-Ventoux de cofinancer l'intervention d'un prestataire chargé d'assurer la coordination des dons agricoles et de conduire une réflexion visant à simplifier et optimiser l'organisation logistique du dispositif.

DECIDE,

De solliciter auprès du Département une subvention spécifique à hauteur de 3 000 € pour 2026, afin de soutenir le Projet alimentaire territorial dans la lutte contre la précarité alimentaire ;

D'autoriser en cas d'absence ou d'empêchement, le délégataire de Madame la Présidente à signer toutes les pièces subséquentes ;

De s'engager à conserver toutes les pièces du dossier en vue d'éventuels contrôles.

La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse,

Compte-rendu sera donné au Comité Syndical lors de la prochaine séance,

A Carpentras, le 05/01/2026

**La Présidente du Parc naturel
régional du Mont-Ventoux
Vice-Présidente de la Région Sud**

Jacqueline BOUYAC

